

Le cinq septembre deux mil vingt-cinq, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de VERNON dûment convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alexandre FAURE Maire, en session ordinaire.

Étaient présents : MM. et MME: Alexandre FAURE, Max DODARD, Marina DURAND, Simon CEDAT, Baptiste LECOMTE.  
Formant la majorité en exercice.

Était absent : M. : Jean-Yves LABOURÉ.

Pouvoirs : MM : Christophe VEY a donné pouvoir à Max DODARD et Claude GATEAU a donné pouvoir à Marina DURAND ;

**Quorum : 5**

Monsieur Max DODARD a été élu secrétaire de séance.

**ORDRE DU JOUR :**

Compte rendu du Conseil Municipal du 27 juin 2025.

Délibération pour attribution de poste de secrétaire de mairie.

Délibération pour augmentation du temps de travail de l'agent de cantine.

Délibération pour validation du projet d'aménagement de l'espace Champégua et plan de financement.

Délibération pour le rachat du mobilier de cuisine du logement de l'ancienne mairie.

Décision modificative N° 5-2025. Rachat du mobilier de cuisine du logement de l'ancienne mairie.

Décision modificative N° 6-2025. Remboursement des cautions du logement et du local de l'ancienne mairie.

Décision modificative N° 7-2025. Remboursement des emprunts.

Compte rendu des délégués aux divers organismes (Syndicats-Communauté de Communes du Pays Beaume Drobie).

Questions Diverses.

Demande de rajout à l'ordre du jour :

Délibération pour autoriser le maire à signer le bail commercial

Rajout à l'ordre du jour adopté à l'unanimité.

**1- Compte rendu du Conseil Municipal du 27 juin 2025.**

Adopté à l'unanimité.

Résultat du vote : Pour : 7 dont 2 pouvoirs (FAURE-DODARD-DURAND-CEDAT-GATEAU-LECOMTE-VEY) Contre : 0 Abstention(s) : 0

**2- Délibération pour attribution d'un emploi de rédacteur territorial à temps non complet à compter du 10 septembre 2025.**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- la création à compter du 10 septembre 2025 d'un emploi permanent de Secrétaire général de Mairie dans le grade de Rédacteur territorial relevant de la catégorie hiérarchique B à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 23 heures 0 minutes et pour une durée de 3 ans à la suite de l'emploi précédent d'une durée de 1 an.

Monsieur le Maire est chargé de recruter l'agent affecté à ce poste.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'adopter la proposition de Monsieur le Maire,
- de modifier ainsi le tableau des effectifs,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Adopté à l'unanimité.

Résultat du vote : Pour : 7 dont 2 pouvoirs (FAURE-DODARD-DURAND-CEDAT-GATEAU-LECOMTE-VEY) Contre : 0 Abstention(s) : 0

**3- Délibération pour l'augmentation du temps de travail de l'agent de cantine.**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite à la décision des communes de Beaumont, Rocles, Valgorge et Vernon de faire réaliser leurs repas de cantine par le restaurant « Maison Maria » de Laboule d'une part et de mutualiser les frais de transport de ces repas vers chaque cantine d'autre part, il est proposé que l'agent de cantine de Vernon assure le transport des repas des communes de Beaumont, Rocles et Vernon. Cette nouvelle mission conduira à une augmentation du temps de travail de l'agent de 2 heures par jour d'école soit 288 heures par an. Les frais liés à cette augmentation du temps de travail seront mutualisés avec les autres communes.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- D'augmenter le temps de travail de l'agent de cantine de 288 heures par an pour le transport des repas de cantine.
- De modifier sa fiche de poste.
- De modifier son contrat de travail.

Résultat du vote : Pour : 7 dont 2 pouvoirs (FAURE-DODARD-DURAND-CEDAT-GATEAU-LECOMTE-VEY) Contre : 0 Abstention(s) : 0

#### **4- Délibération pour autoriser le maire à signer le bail commercial pour le local artisanal de l'ancienne mairie.**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite au départ des locataires du logement et du local artisanal de l'ancienne mairie, un appel à candidature a été lancé pour trouver de nouveaux locataires. La candidature retenue est celle de Thomas BLEIN et Lorette FAVIER. Lorette FAVIER à pour projet d'exercer l'activité de couturière/confection dans l'atelier artisanal.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- D'autoriser le maire à signer le bail commercial pour le local artisanal de l'ancienne mairie avec Thomas BLEIN et Lorette FAVIER.

Résultat du vote : Pour : 7 dont 2 pouvoirs (FAURE-DODARD-DURAND-CEDAT-GATEAU-LECOMTE-VEY) Contre : 0 Abstention(s) : 0

#### **5- Délibération pour validation du projet d'aménagement de l'espace Champégua et plan de financement.**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, le plan des travaux de l'aménagement de l'espace Champégua établi par le maître d'œuvre. Le montant estimatif total des travaux est de 134 566€ HT sans fourniture d'un appui de main d'œuvre par l'agent communal

La subvention DETR obtenue auprès de l'État est de 30% du montant des travaux. La subvention « Coup de pouce » obtenue auprès du PNR des Monts d'Ardèche pour la réalisation du Gradin est de 20 000€. Le Conseil Départemental de l'Ardèche ne s'est pas prononcé à ce jour sur la demande de subvention « Atout Ruralité » déposée par la commune.

Le reste à charge pour la commune après subventions est donc à ce jour de 74 196€ HT.

La trésorerie disponible permet de réaliser les travaux sans déstabiliser les finances de la commune.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- De valider le plan des travaux de l'aménagement de l'espace de Champégua tel que présenté.
- D'approuver le montant estimatif des travaux de 134 566€ HT.
- De lancer la réalisation des travaux.
- D'autoriser le Maire à signer toutes les pièces relatives à la réalisation des travaux.

Résultat du vote : Pour : 7 dont 2 pouvoirs (FAURE-DODARD-DURAND-CEDAT-GATEAU-LECOMTE-VEY) Contre : 0 Abstention(s) : 1 (LECOMTE)

#### **6- Délibération pour le rachat du mobilier de cuisine du logement de l'ancienne mairie.**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les anciens locataires du logement de l'ancienne mairie ont installé des meubles de cuisine dans la location et ont proposé de les laisser pour un montant de 1 000 €. Les meubles sont en bon état et permettent de mettre à disposition une cuisine prête à équiper pour les futurs locataires.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré, décide, à la majorité :

- De racheter les meubles de cuisine à M. CLOUZEAU Maxime et Mme CHAPUYTS Margaux pour un montant de 1 000€
- D'autoriser le maire à signer tout document afférent à cette décision.

Résultat du vote : Pour : 6 dont 2 pouvoirs (FAURE-DODARD-DURAND-CEDAT-GATEAU-VEY) Contre : 0 Abstention(s) : 0

#### **7- Décision modificative N° 5-2025. Rachat du mobilier de cuisine du logement de l'ancienne mairie.**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les locataires du logement de l'ancienne mairie ont proposé à la mairie de racheter la cuisine qu'ils ont installée dans le logement pour un montant total de 1 000 €.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2025, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et d'approuver la décision modificative suivante

| N° COMPTE | INTITULÉ                                | DÉPENSES | RECETTES |
|-----------|-----------------------------------------|----------|----------|
| 10222     | FCTVA                                   |          | 1 000    |
| 21848     | Autres matériels de bureau et mobiliers | 1 000    |          |
| TOTAL :   |                                         | 1 000.00 | 1 000.00 |

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal se prononce favorablement, à l'unanimité.

Résultat du vote : Pour : 7 dont 2 pouvoirs (FAURE-DODARD-DURAND-CEDAT-GATEAU-LECOMTE-VEY) Contre : 0 Abstention(s) : 0

#### 8- Décision modificative N° 6-2025. Remboursement des cautions du logement et du local de l'ancienne mairie.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les locataires du logement et du local de l'ancienne mairie ont mis fin au bail en date du 15 juillet 2025 et que la mairie doit rendre les cautions d'un montant total de 1 026 €.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2025, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et d'approuver la décision modificative suivante :

##### FONCTIONNEMENT

| N° COMPTE | INTITULÉ                                      | DÉPENSES    | RECETTES |
|-----------|-----------------------------------------------|-------------|----------|
| 65888     | Autres (Charges diverses de gestion courante) | -1 026,00 € |          |
| 021       | Virement de la section de fonctionnement      | 1 026,00 €  |          |
| TOTAL     |                                               | 0           | 0        |

##### INVESTISSEMENT

| N° COMPTE | INTITULÉ                               | DÉPENSES   | RECETTES   |
|-----------|----------------------------------------|------------|------------|
| 165       | Dépôts et cautionnements reçus         | 1 026,00 € |            |
| 023       | Virement à la section d'investissement |            | 1 026,00 € |
| TOTAL     |                                        |            |            |

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal se prononce favorablement, à l'unanimité.

Résultat du vote : Pour : 7 dont 2 pouvoirs (FAURE-DODARD-DURAND-CEDAT-GATEAU-LECOMTE-VEY) Contre : 0 Abstention(s) : 0

#### 9- Décision Modificative n° 7. Remboursement des emprunts.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les emprunts concernant l'extension de la salle polyvalente ainsi que la remise en état du logement de l'ancienne mairie, contractés précédemment, non pas été prévus au budget 2025 pour un total de 7 670 € de remboursements et 1 641,00 € d'intérêts (sachant qu'il manque uniquement 941,00 € pour le règlement des intérêts).

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2025, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et d'approuver la décision modificative suivante :

## FONCTIONNEMENT

| N° COMPTE | INTITULÉ                                      | DÉPENSES  | RECETTES |
|-----------|-----------------------------------------------|-----------|----------|
| 66111     | Intérêts réglés à l'échéance                  | 941,00 €  | 0        |
| 65888     | Autres (Charges diverses de gestion courante) | -941,00 € | 0        |
| TOTAL     |                                               | 0         | 0        |

## INVESTISSEMENT

| N° COMPTE | INTITULÉ          | DÉPENSES   | RECETTES   |
|-----------|-------------------|------------|------------|
| 1641      | Emprunts en euros | 7 670,00 € |            |
| 10222     | FCTVA             |            | 7 670,00 € |
| TOTAL     |                   |            |            |

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal se prononce favorablement, à l'unanimité.

Résultat du vote : Pour : 7 dont 2 pouvoirs (FAURE-DODARD-DURAND-CEDAT-GATEAU-LECOMTE-VEY) Contre : 0 Abstention(s) : 0

### 10- Compte rendu des délégués aux divers organismes (Syndicats-Communauté de Communes du Pays Beaume Drobie).

SEBA : Com travaux schéma moyen Vallée Ardèche  
Création et réhabilitation réseau (Balladuc, Chauzon, Labeaume...)

PNR : révision de la charte

ComCom : nouveau Président M. GONTIER maire de Faugère

### 11- Divers.

Séance levée à 22 heures vingt.

Fait à Vernon, le 12 août 2025

Le secrétaire de séance  
Max DODARD

Le Maire  
Alexandre FAURE

